



Le 15 mai 2020

**Par SDÉ et courriel**

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ  
PHASE 2 – Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP  
et IRO d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des  
mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de  
Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT**

---

Chère consoeur,

Le 20 mars dernier, le Coordonnateur informait la Régie qu'il avait convenu avec l'entité RTA d'un délai supplémentaire pour finaliser l'entente définitive annoncée dans le dossier en objet, et fixaient le dépôt de l'entente au 15 mai 2020.

Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les parties ont convenu que l'échéance devait être repoussée pour permettre la finalisation de l'entente. Elles informent donc la Régie qu'elles visent un dépôt dans le présent dossier au plus tard le 15 juillet 2020.

Veillez recevoir, nos cordiales salutations,

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL, avocate**  
JC /AB

c.c. Intervenants